



Extrait du registre des délibérations

du bureau syndical Séance du 6 mai 2022 Délibération n° B2022-09

Projet de COT ENR

Nombre de membres en exercice	:	13
Nombre de membres présents	:	9
Nombre de pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
- Collège Quimper Fouesnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
- Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
- Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
- Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
- Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
- Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL

- **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés :** Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Projet de COT ENR

A la demande du Président, Jacques MONFORT présente au Bureau le projet COT ENR, Contrat de développement des ENR thermiques, proposé par l'ADEME.

Il s'agit d'un outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé des ENR qui porte sur tous types d'action visant à soutenir le développement des filières ENR.

Le projet prend la forme d'un contrat partenarial entre l'ADEME et le territoire sur une durée de trois ans.

L'accompagnement peut être effectué en phase de faisabilité avec une subvention unique à hauteur de 70 % mais également en phase opérationnelle avec un financement comprenant une part fixe de 50% de l'aide plafonnée et une part variable si atteinte d'au moins 60 % des objectifs.

Le dossier doit être déposé avant le 6 décembre 2022.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise :

- le SDEF à participer projet COT ENR, Contrat de développement des ENR thermiques, proposé par l'ADEME, en partenariat avec les EPCI qui souhaiteront se joindre à la démarche,
- le Président à signer tout document relatif à la réponse à cet AAP.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF